

N° 24

SÉNAT

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1963-1964

Annexe au procès-verbal de la séance du 13 novembre 1963.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires culturelles (1), sur le projet de loi de finances pour 1964, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME III

Affaires culturelles.

MONUMENTS HISTORIQUES

Par M. André CORNU,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Louis Gros, président ; Georges Lamousse, Vincent Delpuech, René Tinant, vice-présidents ; Robert Chevalier, Claudius Delorme, Mohamed Kamil, secrétaires ; Ahmed Abdallah, Jean de Bagneux, Clément Balestra, Jacques Baumel, Roger Besson, Jacques Bordeneuve, Florian Bruyas, Maurice Charpentier, Adolphe Chauvin, Georges Cogniot, André Cornu, Mme Suzanne Crémieux, M. Alfred Dehé, Mme Renée Dervaux, MM. Charles Durand, Hubert Durand, Jules Emaile, Yves Estève, Jean Fleury, Charles Fruh, François Giacobbi, Alfred Isautier, Louis Jung, Adrien Laplace, Claude Mont, Jean Noury, Paul Pauly, Henri Paumelle, Hector Peschaud, Gustave Philippon, André Picard, Georges Rougeron, Pierre Roy, Paul Symphor, Edgar Tailhades, Maurice Vérillon, Jean-Louis Vigier.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 549 et annexes, 568 (tomes I à III et annexe 1), 631 et In-8° 101.

Sénat : 22 et 23 (tomes I, II et III, annexe 1) (1963-1964).

Mesdames, Messieurs,

L'an dernier, votre rapporteur demandait que les chapitres 56-35 et 56-36 relatifs à Versailles, les Invalides, Vincennes, Reims, Chambord, le Louvre et Fontainebleau fûssent étendus à d'autres monuments ; M. Malraux nous en avait fait la promesse, et nous apprenons qu'une commission va bientôt être constituée pour déterminer les nouveaux bâtiments qui feront l'objet des travaux nécessaires à leur conservation. Nous nous en réjouissons. Quant aux sept édifices visés par les chapitres 56-35 et 56-36 leur restauration se poursuit de façon satisfaisante.

Aux Invalides, le lavage de la façade sur l'esplanade est achevé, celui du Dôme et de l'Eglise se poursuit, en 1964 ce sera le tour des façades sur la Cour d'Honneur. Quant aux restaurations elles-mêmes, elles affecteront l'aile Robert de Cotte, les pavillons d'angle et la façade sur l'esplanade, ultérieurement, le dôme sera redoré.

A Vincennes en 1962 et 1963, dans le pavillon du Roi, la reconstruction de l'escalier Sud et des planchers des étages supérieurs a été entreprise, elle sera continuée en 1964. Le réaménagement du sol de la Cour Royale est presque terminé, de même que la remise en état de la Sainte-Chapelle et de ses annexes ainsi que celle des intérieurs de la Porte du Bois. Pour 1964 on nous annonce la restitution du portique de la Cour Royale, et plus tard la restauration du Pavillon de la Reine et des fossés du Donjon.

A Reims, la Tour Nord dont la face Sud est achevée verra ses travaux terminés. La partie centrale au-dessus de la grande rose de la façade occidentale sera restaurée. Surtout, l'Archevêché, entièrement remis à neuf, abritera le musée de l'œuvre de la Cathédrale.

A Chambord, ce sont toujours les toitures et les planchers qui seront l'objet de soins particuliers.

Au Louvre, toutes les Salles de la Cour Carrée consacrées au mobilier et aux peintures seront terminées ; l'aménagement du Pavillon de Flore se poursuivra.

Enfin à Fontainebleau et à Versailles le programme est appliqué de manière satisfaisante, tant dans les parcs que dans les appartements.

D'autre part, un nouveau chapitre sera ouvert dans le budget de 1964, il s'agit du chapitre 56-01 en partie détaché de l'article trois du chapitre 43-31. Il concerne les Fouilles et Antiquités nationales et l'Inventaire général. Jusqu'ici des subventions existaient en faveur des fouilleurs seuls ; dorénavant, une certaine somme sera affectée à la création de laboratoires et de centres régionaux ayant pour but l'étude systématique des objets de fouilles (article premier). Cet article premier est complété par l'article trois du chapitre 56-30 concernant les travaux de consolidation des vestiges mis à jour. L'article deux du chapitre 56-01 vise l'Inventaire général de toutes les richesses mobilières et immobilières de la France ; le projet nous semble louable bien que trop ambitieux : des siècles seraient nécessaires pour mener à bien un tel travail. Surtout, il nous semble quelque peu illogique de mêler dans le même chapitre deux sujets aussi différents que les fouilles et l'Inventaire.

Au cours de la dernière discussion budgétaire et avec la complicité de M. le Ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles, un grand espoir était né dont nos communes rurales de faible importance eussent été les principales bénéficiaires : il s'agissait en l'espèce d'accroître d'une manière massive les moyens de la Caisse nationale des monuments historiques et des sites en vue de lui permettre de développer son action dans le domaine de la conservation des monuments historiques, que ceux-ci soient classés, inscrits à l'inventaire ou présentent simplement un caractère intéressant.

Il eût été également souhaitable d'habiliter cette caisse, en voie de réorganisation sous l'habile et efficace direction de M. Perchet, ancien Directeur général de l'Architecture, à faire appel au Crédit public comme cela est le cas pour la Société nationale des chemins de fer ou l'Electricité de France. Ces ressources, ajoutées à l'effort financier de l'Etat, lui permettraient d'entreprendre une procédure soit sous forme de subventions, soit au moyen de prêts à très faible intérêt consentis aux communes à faibles ressources et qui sont impuissantes à maintenir en état ce précieux capital.

Nous remarquons avec satisfaction qu'un commencement de réalisation se traduit au chapitre 43-31 par un crédit de 1.232.300 F, crédit nettement insuffisant et nous souhaitons que le Ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles fasse enfin comprendre à son collègue des Finances qu'il s'agit pour notre pays d'un intérêt que nul ne songerait à contester.

Notons enfin, pour notre plus grande satisfaction, dans l'article 2 du chapitre 56-30, le doublement des crédits affectés aux dommages de guerre ; ces crédits passeront en 1964 de 15.840.000 F à 32.150.000 F.

Voilà les éléments positifs que nous trouvons dans les projets pour 1964.

L'élément négatif du bilan concerne à notre avis en premier lieu l'application de la loi du 4 août 1962 relative à la rénovation de certaines villes ou de certains quartiers anciens. Il nous semble que rien de définitif n'a encore été décidé sur le choix des sites et le mode de restauration. Seul le projet visant le Quartier de la Balance en Avignon va être appliqué et pourtant, à notre avis, de façon fâcheuse puisque, paraît-il, deux systèmes d'aménagement fonctionneront conjointement : une partie du quartier sera curétée, ce qui pour nous est la meilleure formule, une autre partie sera démolie et rebâtie en un style pseudo-classique, sorte de décor de théâtre que nous jugeons être la pire des solutions. Certes le curetage revient extrêmement cher ; mais comment accepter ces groupes d'immeubles hybrides qui ne sont ni anciens ni modernes et dont la seule valeur est la discrétion de lignes et de volumes ; une solution plus logique devrait être trouvée. Surtout la politique de sauvegarde des villes anciennes devrait être accélérée avant que l'état de vétusté de ces ensembles ne les condamne définitivement.

Nous ne mettons pas en doute pour cela la bonne volonté de M. le Ministre, mais, et c'est là que nous trouvons le plus grand sujet de mécontentement, nous nous élevons contre une certaine politique financière qui consacre hors des frontières des sommes considérables d'aide à des Etats autrefois rattachés à la France, et dont le moins qu'on puisse dire est que leur reconnaissance est des plus médiocres. Il est assez choquant de voir d'immenses et somptueux palais présidentiels bâtis avec notre argent, alors que nombre de nos monuments anciens crient misère.

D'autre part, il nous paraîtrait souhaitable que certaines mesures fiscales soient prises, d'une part, en faveur des propriétaires ayant charge des châteaux ou des hôtels anciens et aussi en faveur des collectionneurs qui seraient ainsi incités à faire de plus nombreux dons à nos musées ; l'exemple des Etats-Unis serait à ce sujet utile

C'est à cette fiscalité souvent désordonnée que nous nous adressons pour l'amélioration du tourisme. De plus en plus, les étrangers désertent notre pays, de plus en plus aussi les Français eux-mêmes vont passer leurs vacances hors des frontières. Un meilleur aménagement de nos sites irait contre ce courant, et inversement un afflux de touristes aiderait financièrement nos Provinces ; c'est un problème auquel il faut sérieusement songer.

Une fois de plus, votre Rapporteur regrette vivement, d'une part, que le crédit d'entretien et de restauration des monuments historiques soit inférieur cette année de 600 millions d'anciens francs par rapport à l'année précédente et, d'autre part, il s'étonne également que le Gouvernement n'eût pas recours à des décisions énergiques et qu'il paraisse ne pas considérer à sa juste valeur le problème de l'entretien et de la restauration du patrimoine architectural français qui reste l'une des opérations les plus valables de la grandeur du pays.

Ces objections faites, et elles concernent plutôt M. le Ministre des Finances, nous émettons un avis favorable à l'adoption du projet de loi de finances concernant les monuments historiques et sites.